



Ordonnance de télécom CRTC 2006-198

Ottawa, le 28 juillet 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Saskatchewan Telecommunications/ Shaw Telecom Inc.	Entente prescrivant les procédures du groupe d'entreprises intercirconscriptions	8340-S22-200608333	le 27 juin 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>